

P. Grant: Bonsoir tout le monde de nouveau et bienvenus.

Nous allons commencer. Mon nom est Pamela Grant et je facilite et conseiller stratégique pour cet examen de la police, de surveillance de la police. Nous sommes ravis d'être ici à Windsor ce soir. Nous avons eu vraiment de... très bonne journée ici à rencontrer différents groupes et nous sommes impatients de voir comment ça va se passer ce soir.

Je vais passer quelques minutes pour reconnaître l'université si je le peux. Nous avons vraiment beaucoup de chances d'avoir... cette étude des femmes et des gens... et toute la division des sciences humains qui nous a permis d'utiliser l'espace pour ce soir et pour les rendez-vous que nous avons eus ici hier. Donc je veux vraiment reconnaître et les remercier publiquement pour ceci.

Nous allons commencer dans quelques minutes. Le juge de paix Tulloch va donner des observations d'ouverture et Danielle Dowdy ma collègue va aussi nous présenter le, la façon dont ça va se passer ce soir.

Ainsi que pour les détails de la session vous aurez des discussions de groupe. Je voulais commencer en disant que chaque table... doit avoir des... documents et un formulaire où vous puissiez signer. Il est vraiment important que vous le... remplissiez, pardon, avec votre ima... votre adresse e-mail et si vous avez mis votre adresse e-mail, nous vous enverrons un lien direct du rapport une fois que le rapport sera rendu publique. Donc c'est important que vous remplissiez pour pouvoir obtenir votre copie personnelle. Sans attendre plus, je vais demander au juge de paix Tulloch de venir et présenter ce soir.

M. Tulloch: Merci Pam pour cette présentation. Bonsoir à tout le monde. Je veux tous vous remercier pour venir parler au niveau de la surveillance de la police ce soir. Comme il est indiqué, mon nom est Michael Tulloch. Je suis un juge qui est à la cours d'appel de l'Ontario.... Et je suis ici pour entendre parler de chacun d'entre vous et vos pensées quant à la surveillance de la police.

Mais tout d'abord je voudrais reconnaître que nous sommes rassemblés ici sur les territoires traditionnels des indigènes de Workum(?) et des premières nations et des (PAS CLAIR) et les territoires de (PAS CLAIR). Ces territoires étaient les lieux de rendez-vous pour les nations indigènes et en reconnaissant cela, nous reconnaissons l'importance et la signification des traditions de notre peuple indigène.

Pour vous donner un petit historique, le 29 avril 2016 on m'a nommé par le gouvernement provincial de gérer un examen indépendante, indépendant pardon, des trois organismes qui surveillent la police, l'UES, unité des enquêtes spéciales, le BDEP, bureau du directeur indépendant sur l'examen de la police et le CCOP, commission civile de l'Ontario sur la police.

Depuis que j'ai été nommé, j'ai rassemblé une équipe d'experts, d'avocats et de conseillers au niveau des politiques pour me conseiller dans cette tâche. Certains sont ici et vous allez les rencontrer ce soir.

J'ai déjà tenu de nombreuses consultations avec des participants privés et publiques dans toute la province à Thunder Bay, dans le grand Toronto, Sault Ste Marie, Sudbury, Ottawa et Hamilton.

Et ce soir évidemment à Windsor et dans les semaines à venir nous serons également dans le grand Toronto pour des consultations supplémentaires et aussi London, nous serons la bas demain, Kingston, Kenora et ensuite nous retournons à Ottawa.

Nous faisons des consultations vraiment très larges et j'espère pouvoir m'inspirer de ce que j'ai entendu pour améliorer la transparence et la responsabilité de ces organismes de surveillance, alors qu'en même temps... nous pourrions nous assurer qu'ils fassent leur travail de façon, de la façon la plus efficace possible. Le 31 mars 2017 je vais soumettre mon rapport final au gouvernement et au public au sens large.

Comme je le mentionnais, je vais essayer de faire ça, désolé... Une façon au niveau de la technique j'ai du mal. Le point principal de cet examen est sur les organismes de surveillance, les trois principaux qui sont l'UES, le BDEP et le CCOP. L'UES est une étant indépendant de la police et conduit des enquêtes criminelles sur les circonstances qui impliquent des policiers et des civils et qui résultent dans dans blessures graves, la mort ou des accusations d'agression sexuelle.

Pour le BDEP, qui est la deuxième agence, elle est mandatée à recevoir et agir et à surveiller toutes les plaintes du public quant aux plaintes sur la conduite et les services de police en Ontario. En plus le BDEP a aussi le pouvoir de, d'examiner des questions de nature systémique qui puissent survenir au niveau des services de la police et d'adresser ce problème.

En final le CCOP qui est principalement un organisme adudécatif(?) et son mandat est de statuer sur des disputes au niveau des conditions disciplinaires pour la police et des conflits entre les conseils de la police et les conseils municipaux. Le CCOP peut également conduire des enquêtes et des audiences quant aux membres du conseil de la police ainsi que sur les officiers de police.

Participant: (PAS CLAIR).

Avec ceci en tête au niveau de cet examen de surveillance et des organismes de surveillance de la police, je saisis l'opportunité de vous entendre chacun d'entre vous ce soir. Cet examen est un examen indépendant, comme je l'ai mentionné. Cela veut dire que je peux examiner de façon critique la façon dont ces organismes opèrent.

Rencontrer les membres du public comme vous c'est vraiment une partie extrêmement importante de ce processus et je suis vraiment reconnaissant que vous ayez pris le temps ce soir de me venir me rencontrer.

Je suis reconnaissant et j'apprécie aussi que de parler de certaines de ces questions puissent être difficiles pour certains d'entre vous, mais il est vraiment essentiel qu'un examen de ce type soit aussi complet que possible et que

l'examineur comme moi-même puisse considérer toutes les informations pertinentes qui viennent de différentes perspectives. Je peux vous assurer que je vais faire exactement cela.

Donc à partir du moment où vous participez et que vous m'offrez votre point de vue, je peux vous assurer que vos commentaires seront reflétés dans le rapport. Encore une fois je veux vous remercier d'être venus ce soir pour partager vos pensées, votre expérience et vos recommandations avec nous et je vous assure que dans ce processus, chacun d'entre vous sera entendu. Merci.

(APPLAUDISSEMENT)

D. Dowdy: Merci à tous d'être venus. Une petite, un petit commentaire de décharge avant de commencer. Nous voulons entendre parler de vos histoires ce soir qui sont importantes pour le contexte et le rapport et les recommandations que nous ferons, mais nous voulons aussi être très clairs que nous n'allons pas revoir des jugements ou des cas passés, les réouvrir surtout si ces questions ont déjà été terminées, mais nous avons besoin d'entendre parler de vos histoires pour le travail, mais nous voulons être clairs que nous n'allons pas revisiter des cas sur lesquels il a déjà été statué.

Donc la façon dont on va fonctionner ce soir c'est une petite introduction. Il y a des questions sur vos tables et nous allons vous demander de travailler sur ces questions pendant 45 minutes avec les gens de votre groupe et ensuite de déterminer des recommandations. Après cela nous aurons une session où vous allez partager vos commentaires et nous allons demander que vous partagiez vos discussions et les recommandations que vous puissiez avoir.

Ensuite on aura un petit peu un micro ouvert pour les gens qui n'ont pas eu l'occasion de partager vos pensées pendant cet, ce procédé de commentaires. Que vous sachiez, cette réunion est enregistrée. Les caméras sont à l'arrière. Si vous ne souhaitez pas être pris par la caméra, assurez vous de garder le dos à Dylan si Dylan vous pourrez faire un signe, merci.

Faites nous savoir aussi si vous voulez parler, mais que vous voulez pas être filmés. Donc Dylan dans ces cas-là de s'assurer que vous ne soyez pas. Nous sommes aussi sur les médias sociaux, Instagram, Twitter et You Tube aussi. Nous allons faire des tweets ce soir en IPR(?) Review sous le dièse be heard ou ON ou ON pour Ontario. Je prendra aussi des photos et Peter Rehak. Peter si vous... vous mettre debout. Peter fait partie de l'équipe, donc si vous le voyez rendre des photos c'est pour notre site web ainsi que pour nos comptes de médias sociaux. Encore une fois si vous ne voulez pas être photographiés faites-le nous seulement savoir. Ce n'est pas un problème.

Et c'est tout je pense. Encore merci d'être venus et je vais rendre la parole à Pamela.

P. Grant: Merci Danielle et M. juge de paix Tulloch. Comme Danielle vous l'a dit, ce qu'on aimerait que vous fassiez pendant les 45 minutes à venir, travailler en groupe. Je vous que tous les tables sont bien pleines. Personne n'est assis par eux-mêmes

donc c'est très bien. Nous allons ensuite circuler pendant ces 45 minutes. Je vous donnerais un petit peu des rappels au niveau du temps.

Et c'est important aussi de sélectionner quelqu'un qui puisse donner un résumé de quatre minutes de votre conversation. Ce qu'on voudrait c'est vraiment pouvoir passer par chaque table d'abord et ensuite revenir s'il y a des tables ou des individus qui n'ont pas eu leurs points mis en avant et qu'ils aient cette opportunité.

Dans ces cas-là ils pourront parler... également, mais pour une période plus court de une à deux minutes et encore une fois c'est pour nous assurer que tout le monde puisse être entendu et qu'on puisse les entendre et les écouter.

On passera le micro comme avec le bâton pour parler. Laisser la personne parler avec le micro afin que ce soit bien enregistré, que le juge de paix Tulloch et nous nous-mêmes et l'équipe puissent bien entendre. Je vais commencer les 45 minutes maintenant et encore merci pour votre participation.

D'accord, merci à tous. Je voudrais tous vous rappeler que je vais commencer avec Curtis à la table un. Chaque table aura quatre minutes d'office. Si vous n'utilisez pas ces quatre minutes c'est correct. S'il vous plaît utilisez vraiment votre temps de façon stratégique. Vous n'avez pas besoin de lire les questions ou de répéter ce qui a déjà été dit, mais vraiment travailler à mettre en lumière la substance de la conversation qui a eu lieu à votre table. Donc Curtis, vous vous levez, merci.

Curtis: Bonjour. Je suis Curtis. Je vais être bref et discuter un petit peu des suggestions dont nous avons parlées. Donc l'une d'entre elle était que les audiences ne devraient pas être faites à la station de police seulement à cause de la culture et puis c'est intimidant de voir les policiers aussi sur place.

Nous avons également parler de, d'un certain nombre de plaintes. Si un officier de police reçoit un certain nombre de plaintes, il devrait y avoir un nombre de plaintes et puis ensuite il devrait être renvoyé peut-être pour une formation pour obtenir de l'aide en général.

Ensuite, nous avons également parler de quand les plaintes sont assez nombreuses, le public devrait être informé. Nous avons aussi parlé que des officiers de police qui font des enquêtes, il devrait y avoir aussi un médiateur qui soit impliqué dans ces enquêtes. Je passe ensuite le micro à la table suivante.

(APPLAUDISSEMENT)

Participant: Merci Curtis. (PAS CLAIR) maintenant. Mon nom AI (PAS CLAIR). Je suis une étudiante à l'université ici. Donc dans notre groupe pour la première portion concernant les agences de surveillance, nous en avons entendu parler, mais nous n'avons pas eu de, d'interaction avec ces organismes.

Au niveau des interactions avec la police, nous avons eu des bonnes et des mauvaises expériences, que ce soit pour nous mêmes ou des gens que nous connaissons. Nous pensons que les gens sont vraiment réticents à rapporter à la

police parce que c'est, ça crée une situation vraiment stressante de se plaindre de la police ou département de la police, donc nous pensons qu'il devrait avoir un organisme neutre où nous puissions aller pour nous aider à être moins tendus et que les gens ne se sentent pas sans espoir quand ils vont déposer une plainte.

Et pour la section suivante au niveau de la transparence et de la responsabilité, nous ne pensons pas que l'UES et des organismes en général soient transparents donc nous voulons vraiment une transparence accrue pour cela, surtout qu'ils enquêtent sur des officiers de police.

On pense que les noms seraient donnés, qu'ils devraient expliquer le protocole, donner aussi une durée limite de le rapport et dire comment ils sont arrivés à leurs conclusions.

Nous pensons aussi du rôle important des civils au niveau des conclusions et pour qu'ils aient leur mot à dire. Les noms des officiers de police devraient être donnés quelque soit l'issue et nous pensons c'est la bonne chose à faire et c'est aussi que ça peut empêcher des incidents futurs si quelqu'un est tenu responsable.

Et ensuite les anciens officiers de police qui veulent être des enquêteurs dans ces organismes... nous pensons il devrait y avoir un niveau ou un permis ou une accréditation, quelque chose, pas seulement qu'ils puissent passer au grand supérieur avec cette facilité, donc d'avoir un moyen ou un autre.

Excusez-moi et donnez moi une minute. Ensuite quant à la collecte des données, nous pensons que oui au niveau de la race, le genre et la santé mentale ça devrait être recueilli et nous pensons que l'origine ethnique est aussi important. Quelqu'un n'est pas seulement asiatique, quelqu'un n'est pas de couleur, mais qu'ils viennent de quelque part. Aussi les orientations religieuses devraient être ajoutées nous pensons.

Quant à la collecte des données, nous pensons qu'il devrait y avoir un protocole qui sont en place comme la loi sur les accès ou données et peut-être qu'un organisme puisse gérer ces données, qu'il peut peut-être repérer des tendances et des, des conclusions un petit peu intéressantes enfin que nous puissions faire des changements dans le futur.

Quant aux recommandations pour aider à améliorer, c'est le travail de ces organismes, nous suggérons plus de surveillance par les civils et on pense que l'école de police ne peut pas être quelque chose, un programme de six semaines. Il devrait y avoir des classes au niveau de la psychologie, au niveau de la santé mentale, peut-être d'apprendre au niveau du processus criminel et qu'il devrait y avoir des programmes de développement professionnel en permanence afin qu'ils continuent à apprendre alors que les communautés évoluent, qu'il y a des choses qui évoluent, par exemple, l'intimidation par cybernet. C'est quelque chose de nouveau, par exemple, donc de nouvelles situations font jour et ils doivent aussi à s'adapter à ces changements.

(APPLAUDISSEMENT)

P. Grant: Est-ce que vous pouvez passer le micro à Salem? Elle est derrière le poteau. Merci.

Salem: Bonjour, comment allez vous? Mon nom est Salem. Certaines des choses ou des questions... dont nous avons parlées par rapport aux questions qui sont devant vous. Donc si quelque chose a quelque chose à rajouter, s'il vous plaît faites le également. Ces organismes UES, BDEP et CCOP qui sont les gens qui les composent?

Comment nous l'a expliquer, certains sont des anciens officiers de police. Certains sont des enquêteurs qui ont des, une histoire, une historique de passer dans la police. Donc si on n'est pas à l'aise avec la police, comment est-ce qu'on pourrait être à l'aise de se présenter ensuite à des officiers de police qui étaient des policiers avant et dans ces organismes y a t'il une représentation des gens qui sont harcelés, que ce soit les premières nations, les Noirs, Africains, les Africains canadiens, les Latins. Sont t'ils représentés?

Donc est-ce que je peux, par exemple, aller dans un des ces organismes et voir quelqu'un qui est la même couleur de peau que j'ai?

Une autre question que nous avons c'est y a t'il différentes formations qui ont lieu maintenant? Est-ce que, comme elle disait, pardon, votre nom, comme Gloria a partagé avec nous c'est que quand lorsqu'elle était plus jeune, un officier de police jouait avec vous donc si vous signalez que votre vélo avait été volé, par exemple, le jour suivant un officier de police aurait fait n'importe quoi pour vous aider à vous ramener votre vélo. Les gens n'avaient pas peur des officiers de police avant alors que maintenant c'est vraiment différent.

Donc quelle est la formation qui a lieu maintenant ou quelle est la différence dans notre ère ou dans notre monde que les choses aient changé à ce point. Ils doit vraiment y avoir une raison pour qu'il y ait eu ce changement au niveau de la relation avec la police.

Au niveau de la transparence et la responsabilité, qui est la question numéro cinq, nous sommes tous d'accord que... et si il y a assez d'informations qui sont partagées avec le public au niveau de l'UES. On pense que non et les noms devraient être rendus publique et nous pensons cela parce que lorsque l'on commet un délit, c'est partout. Si je commettais un délit, que vous fiassiez un google avec mon nom ça vous expliquera tout ce que j'ai fait. Donc pourquoi est-ce que les officiers de police seraient tenus avec un autre standard? Si notre information ne leur est pas cachée, pourquoi leur information ne serait cachée?

Une des autres questions que nous avons c'est... si l'UES, BDEP, CCOP, selon la sévérité du cas, si le cas... qu'est-ce qui, en fait, considéré comme un cas important, un cas grave. Quelques fois ça peut être évident comme une mort. Quelques fois ça peut être une blessure, mais quelques fois ça peut être du harcèlement répété au point où vous développiez une condition de santé mentale qui est sérieuse, mais qui n'est pas évidente et qu'il n'y ait pas une conséquence directe d'un coup de poing jusqu'à un bleu, c'est pas quelque chose d'aussi sérieux, d'aussi rapide, mais c'est tout de même une blessure.

Donc dans ces cas-là, qu'est-ce qui se passe pour ces gens? Je ne sais pas si j'ai tout vu pour répondre(?) aux questions.

(APPLAUDISSEMENT)

P.Grant: Nous avons une question supplémentaire. On se demande où est-ce qu'ils sont? Si j'avais besoin d'aller et de bénéficier de ces services, où sont t'ils? C'était une autre des questions que nous avons...

Pouvez vous passer le micro à Michelle qui est debout?

Michelle: Bonjour, mon nom est Michelle. Nous avons revu certaines des questions ici. La majorité d'entre nous ont entendu parler de ces différents organismes auparavant, mais il y a seulement l'une des personnes de notre table qui a eu un peu d'expérience avec un des ces organismes.

Par rapport à notre expérience avec la police, on a entendu plusieurs histoires et encore une fois quelqu'un à notre table a eu l'expérience qui n'était pas de plus positive avec la police... Quelque chose qui continue de venir sur la table comme sujet c'est au niveau des problèmes au niveau de la race.

Une histoire c'est qu'on avait appelé la police. Une fois qu'ils sont venus, ils ont commencé à faire une investigation et bien que les gens aient appelé la police, on les a accusés d'avoir agi d'une façon qui aurait pu provoquer le délit, le crime.

On a parlé aussi d'autres institutions et des poids(?) de mesures qu'il y a un et un des problèmes que l'on ressent c'est que nombre de ces agences se gouvernent par elles-mêmes. C'est un petit peu avec le, le mur du silence où les services de police protègent leurs frères et leurs soeurs de la police et nous pensons que ce serait beaucoup plus utile s'il y avait plus de victimes et de civils qui soient impliqués.

Au niveau de ces examens et de ces enquêtes, au niveau des comités, ce sera important d'avoir ces gens qui puissent donner des points de vue différents par rapport à celui des officiers, par rapport à la collecte des données, par rapport à la race, le genre, la santé mentale également.

Nous pensons que ce serait vraiment très utile pour utiliser au niveau des statistiques et des analyses pour repérer un petit peu les tendances et aussi bien que les informations qui soient rassemblées puissent être présentées aux autres institutions gouvernementales pour peut-être passer de nouvelles législations pour éviter, par la suite, ce genre de problème. Donc on pense vraiment que le rassemblement de ces données soient utiles. Un gros problème que nous avons c'est avec cet, ce grand mur du silence dont on entend parler beaucoup au niveau des nouvelles et voilà tout.

(APPLAUDISSEMENT)

P.Grant: Pouvez vous passer le micro à Kathy qui est ici avec un haut fuschia.

Kathy: Bonjour, je suis Kathy. J'avais de la chance d'avoir un groupe qui avait des opinions très fortes. Nous en sont parvenus à quelques suggestions comme je dirais. Nous avons dit que ce n'est pas assez d'avoir ces organismes qui sont des chiens de garde. Les gens ont besoin de savoir comment les accéder. C'est essentiel.

Il faut pouvoir accéder le système. Nous avons des gens dans notre groupe qui parlaient du processus tellement compliqué pour obtenir des réponses une fois que vous accédez à ces systèmes sans parler du fait que nombre de personnes ne savent même pas où se diriger ni... ni, où contacter. Je suis dans une école de droit. Je ne pourrais même pas vous dire quels sont leurs mandats et comment les contacter ni comment ils diffèrent des uns des autres.

Le système qui est en place c'est quelque chose qui, qui vous, qui vous fatigue déjà et qui vous empêche d'obtenir les réponses que vous souhaitez, que ce soit au niveau du processus très long, les cartes de crédit, les montants d'argent. Il ne devrait pas y avoir de barrières. L'accès devrait être facile pour les gens.

Nous avons aussi parlé de la race et des expériences des gens avec des officiers de police. Une des personnes à la table a mentionné un de des amis qui disait j'ai peur d'avoir des filles et l'autre qui disait j'ai peur d'avoir des fils parce que à cause des, des questions de racialisation, surtout dans la communauté noire.

Bien sûr égal(?) les stéréotypes d'agression qui sont vraiment prédominants dans la culture policière et de faire la surpolice dans certaines communautés. Donc bien sûr on, ça forme des souvenirs au niveau des générations, au niveau de ces organismes et donc il faut vraiment qu'ils veulent être plus transparents afin de justifier leur légitimité au.... pour le public en général, pardon.

Nous avons aussi discuter de si les noms devraient être rendus publiques et c'était un oui unanime et vraiment fort. Les docteurs, les avocats, par exemple, leur nom sont rendus publiques lorsqu'ils ont des mauvaises conduites. Vous savez exactement ce dont ils sont accusés. C'est comme un livre ouvert.

Et comme, comme il devrait être puisqu'on les tient des standards moraux très importants au niveau de la population, donc ce devrait être, au niveau de la police, ou au moins qu'on nous dise qu'ils soient tenus à des normes aussi élevés... où qu'on voudrait vraiment voir ce changement au niveau des officiers de police, qu'ils soient tenus, qu'ils soient traités de la même façon que ces autres professions qui suivent des standards importants.

Et puis on se dit aussi que si vous avez juste tué quelqu'un vous ne devriez pas avoir comme on pourrait dire des congés payés, par exemple. On a aussi parlé de quelque chose d'important au niveau de la formation des officiers de police dont il a déjà été mentionné.

Il faut vraiment... Il faut vraiment apprendre au niveau des communautés LGBT, au niveau des gens avec la santé mentale. Tout le monde n'est pas la personne rationnelle et normale en fonction de la loi. Certaines personnes ont des invalidités qui les rendent suspicieux. Peut-être qu'ils ont une... invalidité qui fait qu'ils tremblent ou peut-être que leurs yeux sont fuyants et souvent on a

l'impression qu'ils appliquent un standard classique aux gens alors que les gens ne suivent pas ces standards.

Si vous parlez à qui que ce soit qui est allé à l'académie de la police, ils savent que la plupart des gens avec qui ils auront à faire aura des problèmes de santé mentale, mais il n'y a rien dans leur formation qui reflète cela. Les formations devraient refléter la société comme elle est et se modifier et se changer, s'adapter aux changements de la société.

Et c'est à peu près tout ce dont nous voulions parler.

(APPLAUDISSEMENT)

P. Grant: Merci Kathy. Pouvez vous passer le micro à Jason, merci.

Jason: Je crois que c'était bien de venir ici se concentrer sur ce, sur quoi nous devons nous concentrer ce soir. Je vais faire quelques commentaires sur les soucis dont nous avons parlés. C'est plus des changements au niveau de la loi sur les services de police. Je ne suis pas sûr si la commission est là pour faire ça et je ne sais pas si le rapport que vous allez faire aura ce pouvoir.

Par rapport aux trois organismes de surveillance de la police... et en tant que groupe nous nous faisons du souci comme tout le monde. Je suis la seule personne dans notre groupe qui ait eu des expériences bonnes et mauvaises avec ces agences et avec la police. Personnellement je pense qu'il y a des changements vraiment significatifs qui doivent se passer avec, au niveau de la surveillance de la police en Ontario.

Nous avons une discussion assez brève et puis nous avons changé un petit peu de sujet quant à si nous allions, si nous recommanderions à quelqu'un de déposer une plainte. Il est ressorti, en fait, que c'est quelque part une blague de faire une plainte sur des officiers de police.

Tout d'abord par, à cause des dispositions vraiment sommaires qui peuvent se passer au niveau du BDEP où ils peuvent de toute façon éliminer une plainte même avant qu'elle soit entendue ou même avant qu'on ait fait quelque soit comme enquête et c'est le processus de filtrage qui se passe avec toutes les plaintes qui sont faites.

Nous pensons qu'il y a vraiment des problèmes de gestion au niveau de la surveillance et nous nous inquiétons au niveau de la collecte des données comme celle qui ont été indiquées dans la question neuf. La question dix c'est combinée un petit peu avec la question neuf. Nous avons une série de recommandations et nous pensons qu'elles sont importantes.

La formation au niveau des questions de la santé mentale et d'identifier les officiers de polices qui peuvent avoir des problèmes de santé mentale et si cela doit être fait par un témoin expert et de faire une évaluation. Bien sûr il y a des coûts accrus dans ces cas... s'il y a une enquête.

Une autre recommandation qui venait surtout de mon expérience personnelle au niveau des, des limites de temps, au niveau de la loi sur les services de police c'est un principe six mois pour se plaindre alors que la loi nous donne une période de deux ans pour prendre action contre quelqu'un que l'on veut poursuivre en justice. Pourquoi est-ce que les officiers de police ont le privilège d'une durée de temps qui sont beaucoup moindre et que si les plaintes contre un officier de police sont faites en temps, ça dépend ensuite au chef de la police ou des OPP d'offrir une extension au niveau du temps pour pouvoir porter plainte selon les lois sur les services de l'Ontario pour quand on veut porter plainte contre l'un d'entre eux. Je pense que cela devrait être changé.

Quelque chose dont on a déjà parlé, ils doivent vraiment y avoir quelque chose de faite au niveau des résolutions sommaires... Le nombre minimum de plaintes qu'on officier reçoit ça doit être fait publique, qu'il y a un numéro, un chiffre pardon, déterminé ou peut-être que tous les rapports et que toutes les conclusions par le BDEP, quelque soit l'enquête sur quelque soit l'officier, que ce soit pour des accusations de mauvaise conduite.

J'ai personnellement fait un rapport au BDEP et tous ont été taponnés comme c'était du domaine privé en disant vous n'avez pas le droit de rendre ceci publique, etc. Donc en gros tout ce qui pourrait souligner et montrer... qu'un officier de police ait mal fait au niveau de ses tâches et de la mauvais conduite, maintenant c'est un rapport confidentiel. Je ne pense pas que ce devrait être ainsi. Il devrait y avoir des banques de données qui soient disponibles plutôt que d'aller chercher les rapports disciplinaires au tribunal d'un officier de police ou d'obtenir des informations sur cet officier par une ordonnance de la cours. Au niveau des délais, ce ne devrait pas être décidé par le chef de la police non plus.

P.Grant: Je pense que j'ai... J'ai adressé toutes les pensées de tout le monde à table.

(APPLAUDISSEMENT)

Pouvez vous passer le micro à Frank qui est derrière... Juste à la table derrière vous.

Frank: Bonjour, je suis Frank, Frank (PAS CLAIR). Je suis ici avec l'association de la police, donc mon point de vue peut être différent évidemment. Par rapport à la question un, j'ai eu des rapports, donc ils ont tous été excellents évidemment.

Quelques recommandations de notre table, la première c'est au niveau de la définition des blessures que ce soit étendu pour que cela comprenne aussi les issues de santé mentale en plus des agressions sexuelles, etc., que la santé mentale soit incluse.

Au niveau de notre point de vue c'est le temps que ça prend à l'UES de faire une enquête et de donner les conclusions et les résultats de son enquête que ce soit pour la police et pour le plaignant.

Nous savons que les, que les plaintes peuvent rester sur le bureau pendant très longtemps. Il n'y a pas de délai de temps où qu'ils soient obligés de répondre,

donc ce serait vraiment important pour les deux partis qu'il y ait des informations dans un, dans une durée limitée.

Au niveau de rendre les noms publiques, s'il y a vraiment une découverte de mauvaise conduite, évidemment ce devrait être rendu publique s'il est coupable, mais si la personne est innocente leur nom ne devrait pas être rendu publique, mais s'ils sont coupables évidemment.

Au niveau des informations, on pense qu'il y a une confusion si vous avez une plainte. Notre branche au niveau des standards n'est pas à la station de police, donc si les gens viennent à la station de police pour faire une plainte devant les officiers de police... c'est à 250 Windsor Avenue. Il n'y a pas d'uniforme. Il n'y a rien qui aura des objets qui rappellent la police. C'est plus détendu. Mais ce n'est pas dans la bâtiment de police, donc ne pensez pas que vous avez besoin de venir à la station de police pour porter une plainte.

P. Grant: Il y a seulement la personne avec le micro qui peut être entendu, donc si on peut laisser Frank terminer, nous pouvons ensuite faire le tour parce que nous avons déjà vu toutes les tables, donc si vous pouvez garder votre idée et laisser Frank terminer.

Frank: Je vais attacher un petit peu cette information, donc c'est... Donc si les gens qui ne savent pas où aller voilà où il faut aller.

(APPLAUDISSEMENT)

P. Grant: Donc voulez vous parler maintenant?

Dave: Oui bien sûr. Bonjour, je suis Dave Semetick(?). Je suis ici depuis nombreuses années et je suis une victime en ce moment et je ne semble pas pouvoir trouver de l'aide dans la province. Je suis allé à la police plusieurs, douzaine de fois. Je suis allé voir les OPP. Je suis allé voir la Gendarmerie royale. J'ai écrit au BDEP. J'ai fait pendant deux ans des plaintes avec le barreau du Canada, avec le procureur général.

Avec la gendarmerie, j'ai supplié pour obtenir de l'aide et alors que toutes ces agences ont refusé d'aider où est-ce que vous allez ensuite? J'ai plusieurs avocats qui ont été vraiment malhonnêtes avec les propriétés de famille et je ne peux pas trouver quelqu'un pour m'aider.

Donc on m'a demandé d'aller voir avec le justice de paix pour déposer des plaintes, une plainte privée et après trois mois attendre d'avoir une date de tribunal ici à Windsor, la station de police m'a téléphoné, m'a demandé de venir trois jours avant avant que je puisse donner mon témoignage et l'enquêteur principal m'a mis en prison.

Ça fait 15 mois que je suis en détention, un peu plus. Je n'ai même pas vu une divulgation. Une semaine avant mon procès, mon avocat a arrêté, donc maintenant je dois me représenter tout seul avec plusieurs membres du barreau du Canada, pardon avec le barreau et maintenant ils veulent me charger avec des menaces de mort. Je n'ai jamais eu de casier judiciaire. Je suis ici avec

l'université. Toute ma famille a des problèmes de santé mentale. Je suis le seul dans ma famille qui n'ait pas eu besoin d'aide psychiatrique.

Donc je ne sais pas si vous êtes au courant des défis que j'ai. Je travaille dans des camps pour les enfants. Je n'ai jamais embêté personne pour quoi que ce soit. Avant j'avais des biens de un million de dollars et maintenant après tous ces avocats je ne peux même pas accéder les comptes de ma famille alors que je suis un exécuteur et on essaie de sauver le domaine et qu'on me fiche à la porte avec 400 mille dollars. Quand j'essaie d'amener les preuves, on m'envoie en prison.

Donc la chose c'est la responsabilité en fonction de l'agence de revenu Canada, un exécuteur pour un domaine est responsable de la précision des biens. Comment est-ce que je peux faire quand il y a dix avocats et d'autres qui m'empêchent d'atteindre les comptes de la famille. Ma femme est une paramédique(?) en ville. Elle a dû partir.

Je suis désolée. Je suis obligée de vous interrompre. Vous allez pris plus de temps.

Je me dis toutes ces agences qui sont des chiens de garde et qu'on les contacte et qu'ils refusent de faire des enquêtes et alors quoi?

Vous aviez des problèmes avec votre avocat et pense... et je pense qu'il faut que vous alliez voir le barreau...

On m'a dit que les plaintes étaient en dehors de leur juridiction mais ça fait partie de la police.

Je suis désolé, mais je ne suis pas ici pour gérer des cas aux particuliers, mais je comprends vos problèmes. Il faut vraiment faire des changements au niveau de la politique(?) pour ramener la confiance du public. Je vous entends et je suis... merci. Je vous remercie de vos commentaires et nous serons vraiment d'accord d'obtenir des soumissions par écrit.

P. Grant: Y a t'il d'autres commentaires avant que nous terminions? Le jeune homme à l'arrière.

Participant: Je pense qu'on n'est pas bien informé de... Une des choses... je n'ai pas entendu au niveau de vos soucis c'est si un dossier a été fermé sur la base de témoignage qui soit disponible à ce moment-là, mais si un officier de police fait un autre crime ou même plus sérieux est-ce que ce dossier peut-être ouvert de façon rétroactive surtout si... si les officiers ont couvert d'autres officiers qui ont perpétré ces crimes à l'époque.

Donc on pense que cela doit être considéré aussi. S'il y a des provisions comme ça, qu'elles soient mises vraiment en grand et qu'on sache qu'elles soient là et qu'on puisse obtenir de l'assistance du département de la police surtout avec le bureau de la Couronne.

Je pense que le bureau de la Couronne peut nous aider à naviguer le système un petit peu et peut-être qu'on pourrait trouver au niveau de ces organismes que ce soit plus légitime à ce moment-là.

(APPLAUDISSEMENT)

Participant: Excusez moi, j'ai juste une question pour l'équipe. Qu'est-ce qui fait que cet organisme est différente des trois organismes dont ont a parlés? Comment... en quoi êtes vous différents? Qu'est-ce que vous pouvez faire de différent qui puisse nous rendre plus à l'aise?

De un nous ne sommes pas un des organismes comme je l'ai dit tout à l'heure. Je suis un examinateur indépendant. Je suis un juge en session et je dois regarder ces organismes, voir où sont les déficiences, voir pourquoi ils ne répondent pas aux besoins du public et de faire des recommandations au gouvernement afin qu'il puisse changer la législation pour rectifier ces déficiences et que ces organismes soient, ces organisations soient plus transparentes et plus responsables.

Merci beaucoup parce que j'ai posé la question plusieurs fois depuis hier.

Participant: Ça c'est plus une suggestion qu'une question. Nous pensions que c'était peut-être une bonne idée que ces agences soient dans des endroits où il y a beaucoup de gens, qu'ait une meilleure façon de dire nous prenons vos soucis de façon sérieuse. Nous voulons les résoudre d'une bonne façon. Est-ce qu'on pourrait avoir cela comme un niveau(?) ouvert où tout le monde puisse accéder ces informations?

(APPLAUDISSEMENT)

P. Grant: Y a t'il autre chose? Juste ici, même table.

Participant: Bonsoir. Certains d'entre nous sommes déjà allés à des réunions comme ça, des examens, et le juge nous a dit qu'en mars 2017 il y a aura un rapport et nous obtiendrons des copies de ce rapport. Je suis vraiment impatiente. Cependant combien de mois après le rapport pouvons nous nous attendre à voir des changements et quoi six mois, dans six ans si on ne voit aucun changement que peut-on faire? Voilà ma question.

Participant: Je ne pense pas que je peux répondre à cette question. Tout ce que je peux vous dire c'est que j'ai mandat pour compléter le rapport et de le rendre au gouvernement avec les recommandations le 31 mars 2017 au maximum. Après cela, cela devient un processus politique pour voir si ou non le gouvernement va mettre en place ces recommandations que nous suggérerons.

Nous espérons vraiment que ce processus sera pris. Ça représente beaucoup de temps, beaucoup d'efforts. C'est tout ce que je peux dire à ce sujet.

Participant: J'ai juste une recommandation. Avec toutes les données électroniques que nous avons dans le monde aujourd'hui et que nous avons beaucoup de problèmes au niveau de la sécurité, au niveau de cyber, qu'en est-t'il de la manipulation des

données, quand vous avez un comité d'examen qui fait cet examen, comment, comment pouvez-vous vous assurer que les données ne sont pas changées.

C'est vraiment quelque chose avec la société aujourd'hui où les gens peuvent être piratés, donc quand vous surveillez des comités et que tous, vous... ces énoncés des jugements sur les officiers de police qui sont peut-être vraiment non populaires au milieu de certains éléments criminels... Donc au niveau de ce piratage, au niveau de la sécurité des données, c'est quelque chose d'important dans le monde d'aujourd'hui je pense.

(APPLAUDISSEMENT)

P. Grant: Juge Tulloch est-ce que vous voulez terminer? Oui, on va attendre juste pour ce... que ce jeune homme ait parlé, ensuite on va terminer.

Juste la bas, Justine(?) ce jeune homme.

Participant: Qui sera la première personne ou organisme à qui votre honneur allez rendre le rapport et combien de temps après la date butoire est-ce que le rapport sera rendu disponible pour le public?

M Tulloch: Je m'attends à ce que... oui c'est le procureur général qui va, qui a commandé cet examen. Donc je vais le rendre au procureur général le 31 mars 2017 et il sera rendu publique le même jour, donc vous pourrez y accéder à ce moment-là, je pense le même jour où le procureur a le rapport et les membres du parlement ils ont accès à ce rapport le même jour également.

P. Grant: Et voici notre dernier commentaire.

M. Tulloch: Je voulais juste mentionner une recommandation. Je suis allé dans toute la province et il semble que c'est écarté. S'il y a un panneau de dix ou 12 membres et des avocats qui revoient ces enquêtes peut-être que l'on devrait mettre deux, trois victimes aussi dans ces tables et je pense que dans ces cas-là il y aurait une confiance du public qui revienne à 100 pourcent que ce soit avec le barreau, avec la police, avec la gendarmerie, avec le OPP, si vous mettez des victimes, je pense que tout le monde se sentira protégé parce que si vous obtenez des opinions de tout le monde, parce que si j'étais un de ces, à une de ces tables, je ne laisserais pas la victime tomber. Vous devez y mettre quelques victimes la dedans...

(APPLAUDISSEMENT)

Je vous entends.

Parricipant: M. le juge Tulloch pas une question, juste un merci en tant que membre du conseil de la ville, je suis vraiment ravi que vous ayez montré notre communauté ici et vous avez toute votre équipe qui traverse l'Ontario. De temps en temps notre communauté est oubliée et au nom de notre communauté et sans parler de comment les gens se sentent au niveau de ces questions, mais nous pensons que les choses sont en bonnes mains avec vous.

Comme vous avez pu entendre dire c'est un sujet important pour nous. Nous avons aussi des membres des services de la police ici et je pense que le fait qu'ils soient ici c'est, ça montre un petit peu leur caractère et aussi leur volonté de voir des améliorations dans le système, donc merci à tout le monde d'être ici ce soir.

(APPLAUDISSEMENT)

Windsor: Je veux vous remercier tous mesdames et messieurs encore une fois d'être venus. Ce sur quoi je peux m'engager auprès de vous c'est que nous allons prendre chaque chose que nous avons entendue et nous les considérons sérieusement chaque point de vue, chaque commentaire. Ils ont tous été entendus et je vais les considérer.

Tout ne sera pas dans le rapport, mais je vais réfléchir à tout cela et m'assurer que les recommandations que nous allons faire pour nous assurer qu'il y ait un système qui soit plus transparent et qu'il soit plus responsable au niveau du système et du processus de surveillance. Merci encore, vraiment une bonne communauté votre présence ici et merci conseiller. Votre présence et de toute évidence reflète le calibre de la communauté que vous avez au niveau de cette surveillance de la police par (pour?) la communauté. Donc merci encore.

(APPLAUDISSEMENT)

P. Grant: Merci Windsor, merci pour votre patience, merci pour vos contributions franches. Ce que j'aimerais faire avant que l'on termine c'est de, demander à chacun d'entre vous que vous ayez bien rempli la feuille afin que nous ayons bien votre nom et votre adresse courriel pour vous envoyer le lien pour le rapport une fois qu'il est prêt.

Je vous rappelle aussi de laisser les notes écrites parce que nous allons les ramasser et nous ajouterons cela à notre travail, à notre recherche lorsque nous ferons le rapport. Merci beaucoup et bonne nuit.

(FIN)